

# Bbox zone non dégroupée

## Récapitulatif contractuel

Bouygues Telecom S.A.  
37-38 rue Boissière - 75116 PARIS  
Téléphone Service Clients : 1064 (prix d'un appel local)  
**Le 24/06/2024**

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE<sup>(1)</sup>. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

### SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Offre disponible suivant l'éligibilité technique de la ligne fixe.  
Offre non disponible sur le réseau bancaire.

Bbox zone non dégroupée	
Internet	Accès à internet.
Téléphonie fixe	Appels illimités (hors n° courts et spéciaux) vers les fixes en France métropolitaine, DOM, et vers plus de 110 destinations à l'international.
	Les appels illimités vers les numéros de mobiles attribués par des opérateurs de France métropolitaine et des DOM, USA, Canada, Chine, Singapour, Corée du Sud.
Équipement	Box modem.

### DÉBITS ET VOIES DE RECOURS

**Débits en ADSL : Débit descendant** jusqu'à 28,8 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. Débit descendant atteignable en général entre 1 Mbit/s et 15 Mbit/s - **Débit montant** jusqu'à 1,3 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. Débit montant atteignable en général entre 0,5 Mbit/s et 1 Mbit/s.

En cas de réclamation, vous pouvez effectuer une demande auprès du Service Clients puis au Service Consommateur Bouygues Telecom et enfin au Médiateur des communications électroniques.

### PRIX

Bbox zone non dégroupée	
Prix mensuel	<b>39,99€</b>

Le prix indiqué est le prix hors remise liée à un code promotionnel. Retrouvez le montant de votre éventuelle remise dans le suivi de commande Bbox sur votre Espace Client, rubrique « Mes Commandes ».

- Frais de mise en service : 48€.
- Frais de résiliation : 59€.

L'ensemble des tarifs susceptibles d'être facturés sont disponibles dans « Les Tarifs » en vigueur.

En cas de conservation de votre abonnement téléphonique souscrit auprès d'un opérateur tiers, cet abonnement est en plus.

### DURÉE, RENOUELEMENT ET RÉSILIATION

Contrat à durée indéterminée avec une période minimale de 12 mois.

En cas de résiliation anticipée pendant la période minimale, et sauf motifs légitimes, les redevances restantes jusqu'au terme de votre engagement deviennent immédiatement exigibles.

### CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS

- En partenariat avec HandiCapZero, retrouvez :
  - vos factures en braille et en caractères agrandis,
  - les informations relatives aux offres de services mobiles et box (en HTML, audio, braille et caractères agrandis selon les services),
  - des solutions pour faciliter l'utilisation de votre téléphone avec Mobile Speak et Mobile Magnifier (voir « Les Tarifs ») :
  - site internet bouyguetelecom.fr en cliquant sur le logo HandiCapZero,
  - au N° vert 0 800 39 39 51 (services et appel gratuits).
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : Service Clients accessible en langues des signes et transcription écrite simultanée de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés), depuis bouyguetelecom.fr, en cliquant sur le logo Acceo.

### AUTRES INFORMATIONS UTILES

Service Clients accessible depuis l'Espace Client sur bouyguetelecom.fr, rubrique « Mon compte », ou depuis le 1064 de 8h à 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés) :

- depuis un mobile pour les clients détenant une carte prépayée : attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée à 0,25€/min,
- depuis un poste fixe ou depuis une ligne mobile d'un autre opérateur : prix d'un appel local selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente,
- depuis un mobile pour les clients détenant un forfait Bouygues Telecom : attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée du forfait ou du crédit de communication.

Certains actes peuvent être payants. Voir détail dans « Les Tarifs ».

(1) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).